



# **Appel à initiatives régional**

## **Démarches innovantes dans le domaine du sport santé**

### **RÈGLEMENT 2021**

**Calendrier : L'appel à initiatives est ouvert le 20 novembre 2020 et se clôture le 03 janvier 2021 à minuit.**

Les projets peuvent être déposés pendant toute la période d'ouverture de l'appel à projets sur la plateforme : <https://aidesenligne.hautsdefrance.fr> - sigle [DISP]. Ils ne seront toutefois relevés qu'à la date de clôture.

#### **Demande de renseignements**

Personnes à contacter : Adeline MARLOT, chargée de mission sports : [adeline.marlot@hautsdefrance.fr](mailto:adeline.marlot@hautsdefrance.fr) ou 03 74 27 26 19

Stéphane WOILLE, chargé de mission sports : [stephane.woille@hautsdefrance.fr](mailto:stephane.woille@hautsdefrance.fr) ou 03 74 27 26 15

# Sommaire

1. Contexte et objectifs.....	p.3
2. Public cible.....	p.4
3. Thématiques retenues.....	p.4-5
4. Critères d'éligibilité.....	p.5
5. Dépenses non éligibles.....	p.5
6. Critères de sélection et processus de sélection.....	p.5-6
7. Financement octroyé.....	p.6-7
8. Communication.....	p.7
9. Suivi de la réalisation.....	p.7-8
10. Soumission des projets.....	p.8

## CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'appel à initiatives a pour objectif d'identifier des projets innovants et ambitieux sur la thématique sport santé, permettant le développement des structures candidates. Il a notamment l'ambition de faire connaître des projets, de permettre leur mise en lumière, leur développement mais aussi leur essaimage sur le territoire par le partage d'expériences, le tutorat ou encore la mise à l'honneur.

Les projets pourront prendre la forme de nouvelles activités, de travaux et réflexions sur des nouvelles modalités de pratiques et de gestion, mais aussi de nouveaux partenaires, de nouvelles modalités de relations partenariales...

Les structures pourront présenter un projet, récemment mené ou en cours ou au stade d'idée, qu'ils portent ou accompagnent au sein de leurs structures adhérentes.

La demande devra présenter :

- le caractère innovant du projet
- la dimension structuration, développement de ressources propres...

Le soutien de la Région permettra d'assurer le développement et/ou la pérennisation du projet innovant. La demande devra également préciser l'utilisation de l'aide régionale, si cette dernière est obtenue.

Un jury proposera des projets préalablement sélectionnés par un comité technique selon leur faisabilité, en vue de leur passage en commission permanente afin de les soumettre au vote. Il sera constitué d'élu(s) de la Région et associera une ou plusieurs personnalités qualifiées représentant le mouvement sportif olympique, le monde économique, etc. Des auditions seront organisées. Le nombre de projets soutenus sera décidé au vu de l'ensemble des projets présentés.

### Comment caractériser une innovation ?

*Procédé nouveau qui génère un ensemble de nouveaux processus (de l'étude à la réalisation) qui conduisent à un changement, par exemple :*

- une réponse à un besoin mal satisfait
- un projet expérimental qui peut représenter un risque
- un projet soucieux d'impliquer un maximum d'acteurs concernés
- un projet générateur d'autres effets positifs.

Exemples d'actions à mener au sein du projet :

- créer un cadre favorable au développement
- proposer des formes alternatives
- initier ou renforcer des partenariats régionaux entre associations, entreprises et/ou l'Enseignement Supérieur et la Recherche
- dynamiser une économie de proximité entreprenante, créatrice d'emplois, de pérennisation et d'activités économiques durables
- favoriser l'expérimentation de formes innovantes de modalités de pratique
- détecter les besoins et opportunités socio-économiques des territoires
- développer un outil numérique au service du Sport-Santé
- favoriser la pratique de vos disciplines sport-santé dans les milieux scolaires, en relation avec le corps enseignant
- se rapprocher des collectivités dans le cadre de la mise en place d'un projet sport-santé clé en main pour les habitants
- mettre en œuvre des projets pluri disciplinaires impliquant plusieurs clubs, comités, ligues de la région
- promouvoir et rendre accessible la e-santé « dynamique » pour les jeunes.

## 1- PUBLIC CIBLE

- ✓ Ligues et comités régionaux
- ✓ Fédérations de sports traditionnels et régionaux spécifiques aux Hauts-de-France
- ✓ Association sportive en partenariat avec au moins une association sportive d'un autre département sur un projet commun
- ✓ Associations sportives en lien avec au moins une structure de santé pluridisciplinaire (centre hospitalier, maison de santé, équipe de recherche universitaire...)

**A noter** : Concernant les associations sportives en lien avec un partenaire (autre association sportive ou structure de santé), en cas de présentation du projet devant le jury, il sera demandé que les deux partenaires soient représentés.

Ces structures devront être localisées et intervenir sur le territoire de la région Hauts-de-France.

## 2- THEMATIQUE RETENUE

Notre société actuelle doit faire face à un problème de santé publique majeure : la sédentarité. Celle-ci s'est accrue au cours de 2020 avec un confinement imposé à la population pendant de longues semaines.

En effet, pendant le confinement, le temps passé assis a augmenté chez :

- 26% des enquêtés globaux
- 36% des enfants
- 26% des adolescents
- 25% des adultes
- 36% des seniors

Mais aussi, pendant le confinement, le temps passé devant les écrans a augmenté chez :

- 62% des enfants
- 69% des adolescents
- 41% des adultes
- 32% des seniors

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), **la sédentarité est responsable de 3,2 millions de décès dans le monde** puisque un adulte sur 4 manque d'exercice et plus de 80% des adolescents n'ont pas une activité physique suffisante.

A cela s'ajoutent **les situations de surpoids et d'obésité qui sont responsables de 2,8 millions de décès dans le monde**. Il est reconnu depuis longtemps que l'augmentation de l'excès de masse grasse est un facteur de risque majeur pour certaines maladies chroniques telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète, les troubles musculo-squelettiques et certains cancers.

En France, le Ministère des Sports (Bureau du sport professionnel et de l'économie du sport) a chiffré le coût de la sédentarité à 17 milliards d'euros par an dont 14 milliards pour les dépenses de santé. **La moitié de la population est en situation de surpoids et une personne sur 6 est en situation d'obésité.**

Dans ce domaine, la région Hauts-de-France fait l'objet d'un constat préoccupant puisque selon l'Enquête Nutrition Santé menée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France, **plus de la moitié des habitants de la région sont en surpoids (52.4%) et une personne sur cinq est en situation d'obésité**. Cette situation touche l'ensemble des catégories d'âge et est globalement homogène sur le territoire.

La région Hauts-de-France est également particulièrement touchée par le diabète et les maladies cardiovasculaires dont les chiffres sont en constante augmentation. En effet, entre 2007 et 2014, **le taux de mortalité lié au diabète a augmenté de 27% chez les hommes et 44% chez les femmes**<sup>1</sup> et la région possède un taux de mortalité prématurée supérieur [de 35% à la moyenne nationale](#)<sup>2</sup>. Au total, c'est plus d'un million de personnes qui souffrent d'une affection de longue durée (ALD).

Face à ce constat très préoccupant, il a été décidé de retenir cette année une seule thématique pour cet appel à projets : **le sport santé**.

---

<sup>1</sup> Diagnostic territorialisé des Hauts-de-France en date du 28/02/2019

<sup>2</sup> Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

L'enjeu principal pour la Région est de permettre à chaque habitant des Hauts-de-France, qu'il soit malade ou pas, d'être informé sur les bienfaits de l'activité physique pour sa santé tout en lui permettant de la pratiquer dans des structures dont les personnels encadrants ont été spécifiquement formés en lien avec le monde médical et le monde sportif. Cet enjeu majeur s'est renforcé avec l'apparition d'une crise sanitaire internationale exceptionnelle liée à la propagation du COVID-19. Au-delà des décès survenus, ce sont des milliers d'habitants des Hauts-de France, touchés par la maladie qui vont devoir regagner une condition physique suffisante et des millions d'habitants qui auront connu le confinement rimant notamment avec une grande sédentarité.

### **3- CRITERES D'ELIGIBILITE**

- Toute demande complète qui répondra à l'appel à initiatives sur les démarches innovantes dans les délais impartis.
- Une demande maximum par an et par sport (c'est-à-dire par fédération de rattachement).
- Toute action déjà récompensée au titre de l'appel à initiatives ne pourra être représentée de nouveau.

### **4- DEPENSES NON ELIGIBLES**

- Bénévolat
- Mise à disposition de biens et prestations
- Dons en nature

### **5- CRITERES DE SELECTION ET PROCESSUS DE SELECTION**

#### **Critères de sélection**

Le dossier de candidature en ligne sera composé des éléments suivants :

- présentation de la structure
- présentation du projet
- budget au format Tableur comprenant un ensemble de données financières concernant le projet et la structure
- planning du projet
- liste des indicateurs de suivi, de réalisation, d'impacts, de réussite...

L'instruction se fera au regard des éléments suivants :

- ❖ contexte (besoins/aspirations, cibles, destination du projet, vision à long terme)
- ❖ processus (collectif associé, bénéficiaires associés, ancrage territorial, gouvernance collective, hybridation/diversification des ressources, moyens alloués au projet)
- ❖ objectifs et/ou résultats
- ❖ impacts directs (sur la structure, les bénéficiaires, les organisations, les territoires)
- ❖ éléments de diffusion et de changement (logique d'essaimage, implication du secteur privé, capacité au changement)

Une attention particulière sera portée sur les projets mobilisant des partenaires et/ou fonds privés.

Les aides publiques ne devront pas excéder 80 % du coût total de l'opération.

A la date de clôture, le comité technique se donne 1 mois pour se réunir afin de décider si un ou plusieurs candidats seront reçus afin de présenter leur projet a posteriori.

### **Processus de sélection**

Les dossiers seront instruits et présélectionnés par un comité technique composé notamment par les services de la Région Hauts-de-France concernés par les thématiques de l'appel à initiatives, ainsi que des personnes qualifiées provenant du mouvement sportif. Des experts thématiques pourront compléter ce comité.

### **Audition**

Les candidats dont le projet porte un intérêt régional seront reçus par le jury, composé d'élus et de représentants du mouvement olympique et sportif, du monde économique, et d'élus du conseil régional des Hauts-de-France concernés par les thématiques de l'appel à initiative. Des experts thématiques pourront compléter ce jury.

Pour rappel, concernant les associations sportives en lien avec un partenaire (autre association sportive ou structure de santé), en cas de présentation du projet devant le jury, il sera demandé que les deux partenaires soient représentés.

Les porteurs de projets convoqués au jury seront convoqués par **e-mail**.

L'audition se déroulera ainsi, selon le nombre de porteurs conviés, dans une durée équivalente pour chacun :

- présentation : 10 à 30 minutes
- questions : 10 à 30 minutes

Le jury ne dispose pas d'une compétence décisionnelle quant à la sélection des porteurs de projet, mais bien d'une compétence d'avis.

La sélection des projets retenus par le jury sera soumise au vote du conseil régional ou de sa commission permanente.

## **6- FINANCEMENT OCTROYE**

### **Modalités d'accompagnement**

Le montant de la dotation sera fixé au regard des projets présentés, de leurs modalités de financement.

L'aide régionale ne pourra excéder 50 % des dépenses éligibles.

Suite à l'avis formulé par le jury, la Région pourra récompenser les lauréats classés en 3 catégories : très favorable (lauréat régional) obtenant une subvention plafonnée à 20 000 €, favorable (seconde place régionale) avec une subvention plafonnée à 10 000 € et assez favorable (troisième place régionale) avec une subvention plafonnée à 5 000 €.

En 2021, le total des dotations sera limité à 100 000 €.

### **Modalités de financement**

Ces dotations correspondent à une aide au développement et/ou de pérennisation du projet primé. Elles valoriseront la qualité et la pertinence du projet.

Ces dotations seront versées, en une fois, dès le rendu exécutoire de la délibération.

## **7- COMMUNICATION**

Les bénéficiaires s'engagent à faire connaître par tous les moyens et sur tous supports, le concours financier apporté par la Région Hauts-de-France pour la réalisation de l'opération. Les supports de communication sont des documents écrits (plaquette, dossier de presse, affiches, tracts, panneau d'affichage, rapport interne et annuel...), des documents audio (interview, émissions, radio...), audiovisuels (reportages vidéo, film, clip...) ou numériques (internet...).

Le bénéficiaire s'engage à insérer le logo régional® dans le respect de la charte graphique accessible à l'adresse suivante : [www.hautsdefrance.fr/charte-graphique](http://www.hautsdefrance.fr/charte-graphique).

Le non-respect de ces engagements pourra entraîner le blocage des versements de tout ou partie de la subvention ou son annulation.

## **8- SUIVI DE LA REALISATION**

### **Suivi de la réalisation**

Le porteur de projet s'engage à tenir la Région informée de toute avancée importante du projet par l'envoi régulier de rapport, ou par réunion de suivi ou tout autre document nécessaire au suivi.

### **Outils d'analyse/Indicateurs**

- Proposer une analyse qualitative et quantitative du projet et des axes de développement
- Proposer des indicateurs au suivi du projet et sa réalisation
- Construire des supports de communication adaptés à la démarche de valorisation du projet dans une logique de recherche de mécénat
- Tester la démarche : mise en relation avec des entreprises
- Développer des partenariats
- Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### **Contrôle**

Le bénéficiaire a 6 mois à compter de la date de fin de son opération pour présenter un état récapitulatif des dépenses payées et des recettes perçues/ou à percevoir, présentant l'utilisation de la dotation ainsi qu'un rapport détaillé reprenant notamment les partenariats mis en place, le suivi des indicateurs...

Le montant de la dotation régionale est assis sur des dépenses subventionnables.

La dépense subventionnable réalisée devra atteindre au moins le montant de la dotation régionale et les justificatifs de dépenses et recettes produits devront atteindre au moins le montant des dotations publiques. Dans le cas contraire, la dotation sera réduite à due concurrence.

Si le projet n'était pas mis en œuvre, la Région procèdera à l'émission d'un titre de recette du montant égal au montant de la dotation.

### **Evaluation**

Un compte rendu financier devra être produit au plus tard six mois après la date prévisionnelle de fin d'opération, accompagné d'un rapport d'activité spécifique à l'action menée.

## **9- SOUMISSION DES PROJETS**

### **Demande de soutien**

L'appel à initiatives est annuel, la candidature se fera sur la plateforme d'aides régionales <https://aidesenligne.hautsdefrance.fr>, au sein du dossier « Galis » [DISP].

Les dates de dépôt sont précisées annuellement sur la plateforme.

***Pour rappel, une action déjà récompensée ne pourra pas être présentée de nouveau.***

### **Calendrier**

Le dépôt de dossiers sur la plateforme d'aides régionales (rappelé sur la 1<sup>ère</sup> page du présent règlement) est ouvert le 20 novembre 2020 et se clôture le 03 janvier 2021 à minuit.

Le comité technique se donne 1 mois pour se réunir afin de décider si un ou plusieurs candidats seront reçus afin de présenter leur projet a posteriori.

Les auditions se tiendront au maximum 8 semaines après la date de réunion du comité technique.

Les résultats seront communiqués à la suite du vote des élus régionaux. Les candidats reçus recevront un mail et un courrier les informant de la décision qui a été prise et des modalités.

### **Demande de renseignements**

Personnes à contacter :

Adeline MARLOT, chargée de mission sports : [adeline.marlot@hautsdefrance.fr](mailto:adeline.marlot@hautsdefrance.fr) ou 03 74 27 26 19

Stéphane WOILLE, chargé de mission sports : [stephane.woille@hautsdefrance.fr](mailto:stephane.woille@hautsdefrance.fr) ou 03 74 27 26 15